

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 juin 2011

CP 11/06-49

L'an deux mil onze, le 30 juin à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absent ayant donné procuration de vote : M. Empociello.

**AIDE DU DEPARTEMENT
POUR L'AMENAGEMENT DE VILLAGES**

COMMUNES DE CASTELSAGRAT, ESCAZEUX, LACOURT SAINT PIERRE,
PERVILLE, PUYGAILLARD DE LOMAGNE ET SAINT GEORGES.

Dans le cadre de ses politiques en faveur des communes, le Conseil Général conduit depuis 1972 une politique en faveur de l'aménagement de villages.

I - NATURE DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

Les communes rurales peuvent bénéficier de ces aides pour réaliser des travaux d'aménagement et d'embellissement du cadre de vie, tels que l'aménagement de places, de jardins publics et de parcours de promenade, la construction de collecteurs pour l'évacuation des eaux pluviales, l'installation de ponts-bascules, la réfection des cours d'école.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

La dépense subventionnable est plafonnée à **19 000 € HT**

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population de la commune est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

III - DEMANDES DE SUBVENTION PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041434, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2011	400 000 €
Engagé à la précédente commission permanente	70 561 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	21 706 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jours	92 267 €
Disponible	307 733 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 21 706 € :

** demandes de subventions présentées dans le cadre de la politique classique*

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN € H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN € H.T.	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
1) ESCAZEAUX Aménagement paysager aux abords de la salle des fêtes <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 18.01.11.	228	5 579	5 579	36%	<u>2 008 €</u>
2) LACOURT SAINT PIERRE Aménagement des abords de la bibliothèque relais	790	10 000	10 000	18%	<u>1 800 €</u>

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COÛT EN € H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN € H.T.	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
3) PERVILLE Réfection des trottoirs devant la salle des fêtes	112	17 962	17 962	12%	<u>2 155 €</u>
4) PUYGAILLARD DE LOMAGNE Travaux d'aménagement des abords des loge- ments communaux <i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 21.03.11.	62	3 450	3 450	54%	<u>1 863 €</u>
5) SAINT GEORGES Mise en place d'un collecteur pluvial central <i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 31.03.11.	149	3 394	3 394	54%	<u>1 832 €</u>

** demande présentée dans le cadre de la convention territoriale du pays Garonne
Quercy Gascogne*

COMMUNE / PROJET	COÛT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE EN € HT	TAUX DE SUBVEN- TION	SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
6) CASTELSAGRAT Aménagement de la place du Couvent (stationnement, aire camping-car, espaces verts) <i>Observation</i> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne – année 2011/phase 1.	60 240	60 240	20%	<u>12 048 €</u>

TOTAL :21 706 €

– Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041434, sous-
fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,